AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Marché de services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques

Directive 2004/18/CE

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

épad ouest provence

.....

Parc de Trigance 2 Allée de la Passe-Pierre

13804 Istres Cedex Fax: +33 442411659 **Adresse(s) internet**

Adresse du profil d'acheteur : http://www.epad.fr

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

autre

I.3) ACTIVITE PRINCIPALE

établissement public d'aménagement

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non $\,$

SECTION II: OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Marché de services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques

ZAC de la Péronne - Commune de MIRAMAS

Code NUTS: FR824

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS DE LÁ ZAC DE LA PERONNE _ PHASE 1 Commune de Miramas

II.1.5) Classification CPV (Vocabulaire commun pour les marchés publics)

Objet principal:

71000000

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHE(s)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s)

Valeur: 497004.40 Euros HT

SECTION IV: PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Valeur technique: 70% Prix des prestations: 30%

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur 2014-011/1

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

Oui

Avis de marché: Annonce N°2014/S060-101520 en date du 26/03/2014

SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHE

LOT N°

INTITULE: Marché 2014-011

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE:

11/07/2014

V.1.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES:

Nombre d'offres reçues: 12

V.1.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

AFC ARCHITECTURE

57, montée Antoine CASTEJON

13016 Marseille Tél: +33 682596182

Email: cyril.derobert@afc-architecture.fr

V.1.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHE

Valeur totale finale du marché : 497004.40 Euros
V.1.5) INFORMATION SUR LA SOUS-TRAITANCE

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPEENNE

VI.2) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La consultation du(des)contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les concurrents évincés peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

VI.3) PROCEDURE DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Marseille

22, Rue Breteuil 13281 Marseille Tél: +33 491134813 Fax: +33 491811387

Email: greffe.ta-marseille@juradm.fr URL: http://www.ta-marseille.juradm.fr

VI.3.2) Introduction des recours

A tout moment, procédure de conciliation par le président du Tribunal administratif (article L. 211-4, code de justice administrative). - Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. - Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique (article L. 551-1, code de justice administrative). - Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de l'acte faisant grief, susceptible d'etre assorti d'un référé-suspension. A compter de la conclusion du contrat, le recours pour excès de pouvoir reste ouvert aux seuls tiers à la procédure. - Recours de pleine juridiction : pour les candidats évincés, le recours doit etre exercé dans un délai de 2 mois, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, à compter de l'intervention d'une mesure de publicité portant sur la conclusion du marché et les modalités de la consultation de celui-ci, susceptible d'etre assorti d'un référé-suspension (dans les conditions prévues par la jurisprudence Tropic travaux signalisation : CE, 16.07.2007, n° 291545).

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS:

27/08/2014